



L'autorité administrative somme les enseignants de regagner leur poste avant le 18 janvier.

Le préfet rappelle par ailleurs que l'insécurité avancée comme motif d'absence ne sera pas justifiée par un arrêté préfectoral.

Abdoulaihou Aliou dans un communiqué signé le 7 janvier 2022, enjoint les enseignants de son territoire de commandement à regagner leur poste avant le 18 janvier.

Le préfet instruit les quatre sous-préfets de son département à effectuer des descentes dans les établissements scolaires à l'effet de s'assurer que les enseignants ont regagné les classes.

Les sous-préfets sont également chargés de relever les noms des enseignants « récalcitrants » afin que des mesures disciplinaires soient prises contre eux.

Dans les deux régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, une crise socio-politique sans précédent s'est installée fin 2016. Elle s'est transformée fin 2017 en conflit armé.

Les séparatistes qui ont décrété un boycott des établissements scolaires, lancent régulièrement

des attaques armées contre ces établissements, kidnappent et assassinent élèves et enseignants.